

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

RÉDACTION : 6, Rue des Glacières, TUNIS

ADMINISTRATION : 6, Rue des Glacières, 6

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Tunisie, Constantinople et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr. 50	4 fr.
France et Algérie.	13 »	8 »	5 »
Étranger.	15 »	10 »	6 »

Payables d'avance

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

INSERTIONS :

Publicité de la 1^{re} page, 5 fr. la ligne — En échos, 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne — Faits divers, 1 fr. la ligne — Réclames en 3^e page, 0 fr. 80 la ligne — Annonces diverses en 4^e page, 0 fr. 40 la ligne.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration au Bureau du Journal.

Adresser lettres et mandats à M. H. BONHOUR administrateur-gérant



Tunis, le 30 décembre 1897.

1897

Voici la fin de l'année. Elle a été comme toutes les années écoulées dure aux faibles, aux opprimés, aux souffrants... Maudite année.

La Tunisie, particulièrement, a été très malmenée. Atteinte profondément dans son commerce, durement éprouvée dans ses récoltes, elle aurait peut-être moins souffert si celui qui tient les rênes du char de l'Etat avait su enrayer le mal, il l'a, au contraire, aggravé en ne prenant pas toutes les dispositions, toutes les mesures que comportait la situation désastreuse dans laquelle la Tunisie est plongée par suite d'une sécheresse persistante de trois années.

Une administration éclairée, prévoyante et sage n'aurait pas mis en coupe réglée le budget, donnant de ci, de là, des gratifications, créant des emplois, octroyant des sinécures, au profit de quelques joueurs de flûte. Elle aurait, au contraire, constitué un fonds de réserve qui aurait permis de faire face aux dépenses imprévues et d'aider les commerçants et les cultivateurs malheureux et dignes d'intérêt, sans recourir à l'emprunt.

Où êtes-vous M. Depienne ? Ce gaspillage effréné des deniers de l'Etat, ces prodigalités au profit de quelques privilégiés a vidé la caisse publique.

Pour la remplir, il faut naturellement de nouveaux impôts, aussi les élabore-t-on pour nous les servir un jour ou l'autre en guise d'étrennes ou de... chocolat.

L'année prochaine, malgré la promesse formelle de M. le Résident général de ne créer aucun impôt nouveau sans l'avoir préalablement soumis à la Conférence Consultative, nous amènera l'établissement des droits de licence, puis la patente viendra avec les droits sur les alcools, sur le café, sur le sucre, sur le pétrole.

Comme elle n'est pas écrasée, c'est qu'il aura la vie dure.

Cette année qui disparaît emportant une partie de nous-même a, vu l'attentat à la liberté de la presse et du commerce par le cautionnement, elle a vu des palinodies sans nombre, mais que n'a-t-elle pas vu ? elle emporte bien des vilenies...

Que n'emporte-t-elle M. Millet dans des sphères plus élevées, dans des pays plus vastes où il pourrait déployer sa puissante intelligence, trop imaginative pour un petit pays comme le nôtre, exercer son autorité sans conteste ni contrôle !

Que lui faut-il ? L'Annam, le Tonkin, la Cochinchine et le Cambodge réunis en un seul gouvernement sont là, à portée de sa main. Qu'on déplace Doumer et qu'il les prenne. Qu'on lui crée une vice-royauté avec un très gros traitement si cela peut faire son bonheur, mais pour dieu, qu'on n'impose pas plus longtemps à un million 500.000 âmes un homme qui malheureusement pour nous n'entend pas grand chose à nos affaires, il ne l'a que trop prouvé dans la crise que nous traversons depuis son arrivée en Tunisie et dont il est impuissant à trouver la solution du problème qui sauvera ce pays de la ruine à laquelle il court à pas de géant.

Débarassée enfin de ce poids qui l'écrase, allégée de toute la kyrielle de fonctionnaires inutiles dont il s'est entouré comme à plaisir, véritables parasites du budget, la Tunisie sous la direction d'un administrateur habile qui saura juger la situation en sautant du bateau, reprendra vite sa place au soleil.

Elle renaitra à la vie, à la prospérité, elle reprendra enfin le cours de ses destinées.

Souhaitons que l'année 1898 nous amène ce résultat heureux.

Em. LACROIX.

La Dépêche Algérienne publiait le 23 décembre la dépêche suivante :

Lundi soir à sept heures, une dizaine d'individus se sont présentés à La Mamouba, au palais de Si Bel Lamine, colonel de l'armée beylicale en retraite. Plusieurs portaient les costumes d'agents de police. Ils frappèrent aux portes au nom de la loi. Quatre gardèrent les issues, les autres prétendirent effectuer des perquisitions pour rechercher un dépôt de fausse monnaie.

Ils ont mis la maison au pillage respectant seulement la chambre des femmes.

Si Bel Lamine avait reconnu la supercherie, mais vieux et seul il ne put opposer aucune résistance.

C'est une bande de malfaiteurs siciliens qui sont restés inconnus.

Nos renseignements particuliers corroborent absolument le récit de la Dépêche Algérienne, mais nous voulons cependant croire à un récit fantaisiste et attendons de la direction de la sûreté un démenti formel que nous enregistrons avec plaisir.

UN COUP DE TORCHON S. V. P.

Quand on se prend à examiner de près le fonctionnement de la justice musulmane, on reste confondu en présence des... erreurs qui se commettent chaque jour, sous les yeux bienveillants d'une administration que l'Europe ne nous a jamais enviée et dont les aspirations tendent à nous faire remonter de quelques siècles aux époques mémorables de la féodalité.

Les plaintes qui nous parviennent de toutes parts sont édifiantes à cet égard et jettent un jour nouveau sur

les mœurs tant soit peu singulières des tribunaux d'exception dont la Régence est dotée, grâce au bon plaisir du haut fonctionnaire qui tient ses assises judiciaires au palais de Dar-el-Bey.

Tous les instantanés de quelque part qu'ils viennent, émanassent-ils même du journal local qui passe pour recevoir les inspirations de la gent prudent-homme, ne modifieront pas d'un iota le chaos du char de Thémis, livré malheureusement à des mains débiles, incapables de lui imprimer une direction salutaire.

Tout en dégagant des critiques que nous formulons avec un peu de sévérité, la personnalité de M. Berge, directeur des affaires judiciaires près le gouvernement tunisien, nous devons reconnaître cependant que les dépenses considérables nécessitées par ce déploiement de justice foraine sont en disproportion avec les services rendus.

Les heureux résultats que l'on en attendait sont purement négatifs et démontrent une fois de plus la nécessité de supprimer toutes les juridictions musulmanes à quelque ordre élevé qu'elles appartiennent.

Nous estimons, en effet, que l'on ne peut s'empêcher d'être trop grande admiration pour des magistrats qui ne reconnaissent d'autre justice que la leur, car elle seule est souveraine et sans appel.

Nos potentats les mieux huppés ont d'ailleurs déclaré en maintes circonstances, qu'ils n'avaient aucune action sur les « chats fourrés » de cette essence particulière.

Les nombreux exemples sont là qui témoignent de notre bonne foi et du désir exprimé par la majorité de la population tunisienne d'en finir avec le règne des abus d'un autre âge.

Nous ne nous dissimulons point la rudesse de notre tâche ; mais avec l'énergie dont nous sommes capables, inspirés par le sentiment du devoir accompli, nous saurons intéresser à notre cause, qui est celle de tout le monde, les esprits les plus éclairés du parlement ; et avec leur aide, nous avons la ferme conviction que nos efforts seront couronnés de succès.

Il nous revient qu'un fonctionnaire d'une de nos administrations locales pratiquerait en grand ce que partout ailleurs qu'en Tunisie on dénomme un crime de prévarication.

Si nous nous abstenons de nommer le personnage en question c'est que les preuves matérielles nous manquent, mais il serait facile à l'administration à laquelle appartient cet individu de le prendre en délit en contrôlant le travail dont il est chargé.

Vive la Faillite !

Pendant que la Tunisie — heureuse et prospère disent les organes officiels et les aveugles — se débat dans l'ornière où l'ont enfermée les politiques et les budgétivores de tout acabit, au moment où le commerce est dans le plus complet marasme, à l'époque la plus triste de son histoire, ou les faillites se multiplient, nous avons été très étonnés de voir quelques favoris du tribunal se réunir en un banquet qui fera époque.

Les syndics de faillites ont en effet résolu de célébrer dans des agapes fraternelles cet âge d'or... pour eux.

Ils ont banqueté — et comme l'argent ne leur coûte pas cher — à 20 francs par tête, dans une brasserie locale.

C'est un joli denier versé par ces misérables faillis et par les infortunés créanciers.

On a oublié de les inviter à cette noce dont ils payent les frais, malgré eux.

Il est vrai que la liste aurait été longue et que la cotisation aurait dû être plus élevée.

aurait pu être prononcé par le doyen, par exemple, de la corporation : « je bois à la multiplicité des faillites car sans elles nous n'aurions pas de pain. »

A quoi un des quatre nouveaux promus aurait pu répondre par devoir autant que par reconnaissance :

« Je m'associe au toast de notre doyen : mais comme il ne faut pas oublier ceux qui nous font vivre je lève mon verre en l'honneur du tribunal de Tunis de qui nous tenons notre mission. »

Le champagne a coulé.

La joie, comme les coupes, était débordante, mais ces messieurs auraient mieux fait ce nous semble, au lieu de festoyer ainsi à la misère de tant de négociants, de faire une collecte pour les malheureux sans feu ni lieu qui abondent à Tunis et auxquels on ne songe jamais, mais ventre satisfait n'a pas d'oreilles et les liquidateurs de la Régence ont préféré se donner une indigestion que de donner une miette de leur festin à ceux qui souffrent. Plaignons les.

Nous prions l'auteur de la lettre dans laquelle il est question de chemin de fer, d'un officier déserteur et de tripatouillages, de vouloir bien passer au bureau retirer les pièces qu'il nous a remises.

Pour des raisons que nous lui expliquerons, il nous est impossible d'insérer sa missive.

Un Gas de Justice

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, nous donnons le texte exact, complet, de la lettre écrite il y a quelques années par M. le baron d'Orlès, alors secrétaire, non suspendu, du Contrôle Civil de Tunis, à Monsieur le Résident Général Rouvier.

Tunis, le 7 Juin 1893

A Monsieur Charles Rouvier
Résident Général de France,
à Tunis.

Monsieur le Ministre
Je viens de commencer une étude sur l'Afrique Française et les dangers qui la menacent.

Elle contient le fruit de 25 ans d'Afrique et elle est faite de tout l'amour que j'ai pour mon pays.

Avant de la livrer à la publicité, je me sens, cependant, pris d'une crainte subite : il y a ça et là, dans mon livre des pages un peu dures pour ceux, quels qu'ils soient, qui arrêteraient l'essor de notre colonie naissante.

Si je dévoile aux yeux du lecteur Français les agissements des étrangers, si je dénonce les vices de l'administration tunisienne et les... erreurs de certains fonctionnaires, c'est que je n'ignore pas qu'en France on ne connaît rien de la Tunisie et que nos ministres sont souvent aussi peu instruits que le public des choses de ce pays.

Il faut renseigner les uns et les autres.

Mais, je crains, Monsieur le Ministre, qu'il ne vous semble, à vous, dont je relève comme Français et comme fonctionnaire, que je frappe trop fort et que l'indignation me rend injuste ; c'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous demander une audience, afin de pouvoir vous présenter mon œuvre et vous donner, en même temps, la preuve que, malgré l'appareil rigueur de certains passages, je suis resté presque toujours bien au-dessous de la vérité.

J'espère que, si vous voulez bien m'entendre, vous resterez convaincu, comme moi, de l'utilité de cette publication.

Pour moi, je suis trop heureux, si elle peut vous être utile, dans la grande œuvre de réorganisation que vous avez entreprise avec tant de courage et de talent.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre, Votre très dévoué serviteur.

BARON C. D'ORTÈS.

Tel est le document qui aurait été incriminé et sur lequel Monsieur le Résident Général d'aujourd'hui aurait tablé — d'après Monsieur Bonnier-Orléan — pour refuser à M. d'Orlès l'indemnité à laquelle il croit avoir droit et la modification de son état de suspension.

Rien dans cette pièce ne décèle la menace ou l'intimidation.

M. le Résident Général Rouvier ne fit alors à M. d'Orlès aucune observation sur sa rédaction. Il se borna à remercier l'auteur en lui déclarant que cette publication n'était pas opportune.

Ce fut tout.

La brochure ne vit pas le jour.

M. le Résident Général Rouvier avait manifesté le désir qu'elle ne parût pas. M. d'Orlès s'est incliné.

NOS ÉCHOS ET NOUVELLES

Le dernier mouvement diplomatique comprenait la nomination de M. Rouvier, notre tant regretté Résident général comme ministre à Lisbonne.

Il marche à grands pas vers une ambassade.

Que nos vœux l'accompagnent ?

M. le Résident général aura l'honneur de recevoir demain matin, à neuf heures et demie, la Colonie française ; d'y entendre les doléances du Commerce, de l'Agriculture et du 3^e Collage et de prononcer un de ces discours charmants et enchanteurs comme il a le talent de les faire.

Mais il est probable que de la parole... à la mise en exécution des promesses qui seront faites, il y aura aussi loin que de la coupe... aux lèvres.

On annonce la prochaine suppression de la Trésorerie aux armées dont le service serait assuré par les Contributions diverses.

La population regrettera vivement les chefs de ce service MM. Masselot et Mermet qui n'avaient su que se créer des sympathies dans toutes les classes de la Colonie.

On se rappelle s'être étonné au Quai d'Orsay, du nombre toujours croissant de célèbres sinécures qui dévoreraient notre budget. Cette invasion de parasites est aussi inquiétante que les vols de sauterelles. Le gouvernement de la métropole se soucie de la situation au point de faire rapporter un certain nombre de nominations scandaleuses de ces derniers temps.

La société des officiers de réserve et de l'armée territoriale résidant en Tunisie donnera le 8 janvier au palais des sociétés françaises, un grand bal dont le produit est destiné à l'entretien des tombes des militaires morts en Tunisie.

On ne peut que féliciter les membres de la société de poursuivre une œuvre aussi noble et patriotique et nous souhaitons que les efforts de tous les invités viennent couronner de succès le but si noblement entrepris par les officiers de notre armée de 2^e ligne.

Il n'y a pas en ce moment à Tunis, un homme plus exposé aux attaques les plus virulentes que M. Poulblon, ancien président de la Chambre de Commerce. Si la générosité n'est pas le propre de certaines natures, l'envie et la jalousie semblent être la caractéristique de certains autres.

Nous avons d'autant plus le droit d'émettre notre sentiment à cet égard, que nous n'avons jamais compté au nombre des adulateurs de M. Poulblon, au contraire.

On parle en haut lieu, mais nous ne donnons la nouvelle que sous les plus expresses réserves, d'une permutation qui est appelée à produire une grande sensation dans le monde diplomatique et ailleurs. Il s'agirait d'envoyer M. Millet au Soudan, en qualité de gouverneur général, en remplacement de M. Chaudié qui viendrait occuper les hautes fonctions de Résident général à Tunis.

Comme étrennes de jour de l'an, on ne pouvait pas en rêver de meilleures pour la colonie française.

Les habitants de Bizerte, lors du passage du Résident dans leur localité ont demandé que leur gare fut dotée d'une marquise. M. Millet a promis de faire droit à leur légitime revendication, mais le Résident devrait bien également étendre sa sollicitude à Béja, Souk-el-Arba, Radès et Ghardimou, la station frontière, qui n'ont pas davantage de marquises que Bizerte.

ABSINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

E. BOSSY
Agent Général pour la Tunisie
Entrepôt : 13, rue de Danemark, Tunis

O vulgaire cactus, qui l'eût cru ?
Voilà qu'un trio, s'est formé
pour l'obtention d'un brevet destiné
à enrichir la collection du musée des
inventeurs, d'une perle rare : la fa-
brication de la pâte à papier en em-
ployant du cactus *avec ou sans épines*.
Et zéar-que dis-tu ?



Nous avons reçu, lors de son appa-
rition, la brochure, superbement
écrite, qu'a fait paraître M. Vassel,
sur le tracé de la voie ferrée qu'il pré-
conise de Thala à Bizerte par le Kef et
Souk-el-Khemis, mais nous avons
attendu que les avis se fassent con-
naître pour donner le nôtre.

Comme ligne stratégique le tracé
Bizerte - Souk-el-Kemis - Kef - Thala
doit avoir l'approbation de tous, mais
comme ligne commerciale c'est par
Tunis seule que l'écoulement des
phosphates de Thala doit se faire.

En tous cas, la construction de la
ligne de Bizerte n'empêcherait pas
l'autre car l'abondance des gisements
phosphatés amènerait certainement
un trafic suffisant aux deux lignes qui
seraient toutes deux construites à voie
étroite d'un mètre.

En admettant l'éventualité d'une
guerre avec une nation européenne et
un débarquement de troupes ennemies
à Bizerte, le tracé Souk-el-Khemis fe-
rait gagner quelques heures aux
troupes qui seraient dirigées d'Algé-
rie sur ce point pour arrêter la mar-
che en avant de nos adversaires.

Pour une fois nous avons presque
des félicitations à adresser à M.
Millet pour la série des diners et des
réceptions qu'il se propose de don-
ner en janvier et qui contribueront
quelque peu à faire aller le comm-
erce qui en a réellement besoin.

Nos félicitations seraient complètes
si la première réception devait com-
prendre, en première ligne, les mem-
bres de nos colonies françaises de la
colonie française avec les principaux
des colonies étrangères et si, sous
prétexte de deuil, les danses ne de-
vaient pas être exclues des soirées
résidentielles.

Mais il faut espérer que d'ici-là
M. Millet reviendra sur sa détermi-
nation ; les deuils ne doivent avoir
qu'une durée limitée quand on oc-
cupe une situation de Résident gé-
néral.

La Chambre de Commerce d'Al-
ger vient de protester contre les
taux des compagnies de chemins de
fer algériens.

Un journal local en profite pour
engager M. le Directeur général des
travaux publics de méditer l'aver-
sissement donné au gouvernement au
moment où il vient de donner le mo-
nopole du transport des produits des
régions du Kef et de Thala à une
compagnie de chemins de fer qui,
suivant la convention passée avec
elle par l'Etat tunisien, aura le droit,
pendant soixante années, d'appliquer
aux marchandises transportées les
tarifs prohibitifs de la compagnie
Bône-Guelma et prolongements.

Le consul général d'Angleterre
aura l'honneur de recevoir la
Colonie britannique à l'occasion du
Nouvel An, le 1^{er} janvier 1898 à dix
heures du matin, au consulat gé-
néral.

M. Gounouilhou, directeur de la
Gironde est depuis quelques
jours parmi nous.

On nous assure que M. Berge, le
directeur bien connu de la justice
tunisienne, n'ayant pu faire nommer
son frère dans la magistrature tuni-
sienne l'aurait engagé à se démettre de
ses fonctions de procureur de la Ré-
publique à Guelma pour se faire ins-
crire au barreau de Tunis.

Il est probable que le cabinet du
nouvel avocat ne désemplira pas de
plaideurs indigènes.

Les magasins du **Petit Louvre**
ont acquis cette saison une gran-
de réputation parmi les jeunes gens
mondains et élégants de notre ville.
Leur immense rayon de belles dra-
peries d'Elbeuf et de Bradford et l'ha-
bileté de leur coupeur leur ont attiré
une clientèle masculine considérable
que n'avait jamais pu satisfaire les
fournisseurs auxquels elle s'était
jusqu'alors adressée.

Dans quelques jours on va procé-
der aux travaux de démolition
de l'ancienne cathédrale. Si nos in-
formations sont exactes — et nous
n'avons pour cela aucune raison d'en
douter — la construction que l'on
doit y édifier aurait été confiée à deux
entrepreneurs... étrangers.

Nous n'avons rien à redire au choix
fait par les propriétaires de la cathé-
drale, qui sont libres de choisir leurs
entrepreneurs comme ils l'entendent,
mais que ceux-ci s'abstiennent doré-
navant de prôner dans les colonnes
de leur journal la main d'œuvre fran-
çaise.

Ils auraient dû commencer par
donner l'exemple.

MIEUX VAUT TARD...

Il y a paraît-il, à Tunis, une société
qui porte le nom de bienfaisance,
mais qui, modeste comme la violette,
ne fait guère parler d'elle.

Cependant l'hiver avec son cortège
de souffrances, de misères, de ma-
ladies est depuis longtemps com-
mencé.

Rien n'a été essayé pour atténuer
la rigueur de la saison et pour mettre
à l'abri des intempéries ceux qui souf-
rent de la faim et du froid.

Dans un pays où les fonctionnaires
moyens et gros forment une caste à
part, on pourrait dire une aristocratie
financière, il semblerait qu'une auto-
rité quelconque eût dû depuis long-
temps, en dehors de la société de bien-
faisance, se mettre à la tête d'un com-
ité chargé d'appeler la charité sur
la légion des miséreux.

On s'en occupe, seulement ce jour
d'hui.

Il aurait été bien facile cependant à
M. le Résident Général de provoquer
des dons, des souscriptions dans le
monde officiel qu'il gouverne, pour
venir en aide aux infortunés sans tra-
vail, aux malades sans soins, aux
malheureux sans abri...

Est-ce que depuis deux mois, au
moins, on n'aurait pas pu doubler le
fourneau économique où ceux qui sont
dans le besoin auraient pu se procu-
rer des soupes chaudes ?

Est-ce que ceux qui ont tout à satiété
n'auraient pas dû prendre l'initiative
de provoquer l'assistance médicale
gratuite ?

Est-ce que l'autorité n'aurait pas
dû établir un second refuge, même
plusieurs refuges, pour ceux qui sont
sans asile ?

Mais dira-t-on, il faut de l'argent
et le budget est obéré,

Il a été facile à M. le Résident Gé-
néral d'emprunter 1.500.000 francs
pour conjurer l'effet de la nullité ou
de l'insuffisance des récoltes, il lui
aurait été bien facile d'emprunter 200.000
francs de plus pour atténuer les effets
du chômage et de la pauvreté.

Et si ce moyen ne plaisait pas rien
n'empêchait, rien n'empêche de faire
parmi les riches, les fortunés, les gens
aisés, une souscription qui, préconi-
sée par le Résident Général, aurait
certainement donné de bons résultats.

Mais ceux qui possèdent, qui émar-
gent de gros traitements, qui ont des
emplois largement rétribués, qui
jouissent de la vie, grâce aux deniers
de l'Etat n'ont aucune pensée frater-
nelle pour leurs frères agonisants.

Il conviendrait de leur rappeler
qu'ils ont une œuvre de philanthropie
à accomplir, que le principe de la so-
lidarité qui régit les nations civilisées
n'est pas tombé en désuétude dans le
Protectorat et qu'ils ont le devoir de
donner à ceux qui n'ont rien.

Il est regrettable que M. le Rési-
dent général n'ait pas pensé que sa
haute situation l'oblige à plus de
générosité.

Ce n'est pas le gouvernement de
la République française qui lui re-
prochera l'obole qu'il déposera dans

les mains du pauvre ; qu'il ne rou-
gisse pas de secourir ceux qui ont
besoin de tout et qui n'osent rien
demander.

Allons ! Messieurs du gouverne-
ment, la main à la poche, la main
n'attend pas.

Notre excellent confrère de l'Union pa-
rlant de la mort de l'infortuné Darmon Jo-
seph, dans son numéro du 26 courant, di-
sait : « Ce fut un grand malheureux », nous
dirons plus : « Ce fut un malheureuse vic-
time ». Et victime, non pas de la compa-
gnie à laquelle il appartenait et qui le
croquant coupable avait voulu qu'il fut puni,
mais victime de tout cet arsenal judiciaire
qui commence au cabinet du juge d'in-
struction pour finir dans ces infectes cellules
où le malheureux prisonnier, innocent ou
coupable, est forcé de coucher par terre
sur une simple natte avec une mince cou-
verture pour le couvrir même en plein hi-
ver.

Et Dieu sait si dans cet entre de mal-
heur il y fait froid et humide l'hiver avec
des murailles d'une épaisseur extraordi-
naire, des fenêtres sans vitres et des portes
en fer à claire-voie !

Darmon a subi près d'une année de pré-
vention ; c'était le vœu à une mort cer-
taine, avec l'état des locaux et la simplicité
du matériel pénitentiaire.

Mais la vie d'un prisonnier, même inno-
cent, compte-t-elle pour beaucoup auprès
de nos justiciers de tout acabit ?

La salle d'audience de la cour d'assises
retentit encore des souffrances morales et
physiques endurées par cet infortuné pen-
dant sa longue instruction.

Il faut espérer qu'avec la nouvelle loi
qui vient d'être adoptée sur l'instruction ju-
diciaire messieurs les magistrats seront obli-
gés d'apporter un peu plus de célérité dans
la lourde besogne qui leur incombe. Ce fai-
sant, nous n'aurons plus à enregistrer des
morts du genre de celle de Darmon.

UN FAIT INOUI

Nous nous proposons de signaler aux
lecteurs de notre journal, les nombreux
abus qui se commettent dans la ville de
Béja, certains sont si scandaleux que
l'on n'oserait même pas y croire, nous
commençons aujourd'hui par un fait
inouï qui est du reste à la connaissance
de l'autorité supérieure.

Il y a quelque temps un nouveau-né
fut trouvé à environ un kilomètre de
Béja ; le commissaire de police fut char-
gé de faire une enquête, d'un autre côté
l'autorité tunisienne avait chargé
les cheikhs des différents quartiers de la
ville d'enquêter de leur côté.

On s'en occupa, seulement ce jour
d'hui, l'attention de notre popu-
lation de voir un cheik, le nommé Ta-
har, se présenter dans des familles ho-
norablement connues accompagné de
deux sages femmes indigènes et forcer
les jeunes filles de subir une visite
peu agréable. Environ soixante-dix
jeunes filles honnêtes furent visitées,
les parents qui s'y refusaient étaient
menacés de trois cents francs d'amende
(cinquante piastres).

Mais on l'affaire se corse, c'est que le
cheik Tahar ne s'est pas contenté de
faire visiter les jeunes filles
dont les parents sont tunisiens, mais
encore une jeune fille de 16 ans dont
le père est *citoyen Français* ; ce cheik
a profité de l'absence des parents de
cette jeune fille, pour l'obliger à se fai-
re... examiner.

Les parents indignés adressèrent
une plainte à M. le Procureur de la
République, une enquête fut faite, le
cheik et les sages-femmes reconnurent
les faits à eux reprochés, mais le cheik
s'est déchargé sur le caïd, en déclarant
qu'il avait agité suivant les ordres de ce-
lui-ci.

Nous connaissons si bien le caïd de
Béja, que nous nous refusons de croire un
seul instant qu'un ordre semblable ait
été donné par lui.

L'enquête terminée fut adressée au
parquet qui, à son tour, l'adressa au
Gouvernement Tunisien, depuis aucune
suite n'y fut donnée.

Nous demandons dans la circonstan-
ce à M. le Contrôleur Civil, vice-consul
de France à Béja, chargé de veiller à
la protection de nos nationaux, de faire
révoquer le cheik en question et s'il
pense faire accorder au plaignant la sa-
tisfaction qui lui est due ?

La municipalité, lorsqu'on réclamait la
pose d'un bec de gaz, un embellissement
quelconque ou quelques travaux d'incon-
testable utilité, répondait invariablement
au temps de M. André Cambiaggio :
« Nous n'avons pas d'argent ! »

Nous n'avons pas d'argent était la formule
consacrée.

Et pourtant, il eût été facile d'en trou-
ver de l'argent en permettant à certaines ca-
tégories de magasins de pouvoir installer à
leurs devantures des étalages moyennant,
naturellement, un droit d'étalage calculé
sur la surface occupée.

Nous soumettons l'idée à nos municipaux
avec l'espoir qu'elle sera prise en consi-
dération.

Le commerce sera satisfait et la caisse
municipale n'y perdra rien.

Travaux défectueux

Nous avons reçu la lettre suivante que
nous recommandons à l'attention de
M. le Directeur général des Travaux
publics qui *contra bien s'assurer de la
véracité des dires de notre correspon-
dant occasionnel* :

Sousse, le 15 Décembre 1897.
A Monsieur Lacroix, Rédacteur en Chef
de la *Petite Tunisie*
Monsieur le Rédacteur.

Je ne me serais pas adressé tout d'abord à
vous, si une feuille locale l'*Avenir de Sousse*,
avait bien voulu insérer les quelques lignes
qui vont suivre. Mais ce journal dévoué à la
Compagnie des Batignolles, ayant refusé mon
insertion, c'est à vous, Monsieur Lacroix, que
je m'adresse comme étant le plus indépen-
dant parmi les indépendants.

Je me trouvais, le 12 courant dernier, sur
la plate forme qui conduit les voyageurs de
Sousse à Kairouan. Un vent violent nous fai-
sait ressentir tout ce qu'une mauvaise admi-
nistration, met au service de ceux qui la
paient trop largement. A une dizaine de ki-
lomètres de Kairouan, les rosses de chevaux
n'en voulant plus, il nous fut impossible d'al-
ler de l'avant et force nous fut de descendre.

Bien m'en prit, car il me fut loisible de
pouvoir examiner en détail les travaux de la
société des Batignolles dont les rails croi-
saient en cet endroit ceux de la voie Decau-
ville.

Je me permets de le dire bien haut, les ter-
rassements sont faits d'une façon déplorable
et quant au ballast, il est entièrement à re-
jeter. Aucune grande ni petite ligne de France
n'accepterait comme ballast un composé de
terre glaise et de cailloux.

Les conditions essentielles que doit rem-
plir un bon ballast sont en effet les sui-
vantes : 1^o la perméabilité, 2^o l'incompressibilité,
3^o l'homogénéité.

Comment, 1^o avec le ballast employé par
la société, ce dernier sera-t-il perméable ? les
pierres entourées de terre glaise formeront
avec cette dernière un mastic qui, manquant
d'élasticité, empêchera l'eau de circuler et nuira
à l'assèchement de la voie.

2^o L'incompressibilité attendu que les ma-
tériaux ne sont pas purgés des débris pro-
venant du cassage, que des pierres ont de
0,15 à 0,20 de diamètre avec d'autres qui
n'ont que 0,02 et qu'en sorte il ne peut sup-
porter sans tassement la pression des véhicu-
les qui lui est transmise par l'intermédiaire
des traverses.

Enfin, 3^o l'homogénéité qui manque totale-
ment et qui assure la pression qu'il reçoit de
la traverse et puisse y résister efficacement.

Il y a un fait certain qui découle de ce que
je viens d'énumérer : c'est que les manipu-
lations de l'entretien et les variations atmos-
phériques réduiraient sous peu le tout en boue,
qu'il y aura déraillement et peut-être mort
de gens,

Tout cela n'aurait pas lieu si le Contrôle
de l'Etat vérifiait de temps en temps les
travaux de la société des Batignolles et obli-
geait celle-ci à exécuter ces derniers d'après
les règles de l'art.

Veillez agréer, etc.
J.-B. G.

L'Instruction judiciaire

Aux termes de la nouvelle loi sur cette
matière qui vient d'être promulguée au *Journal
Officiel Français* et qui est exécutoire ici,
l'inculpé doit faire connaître le nom du con-
seil par lui choisi, en le déclarant, soit au
greffier du juge d'instruction, soit au gardien
chef de la maison d'arrêt ; l'inculpé détenu
ou libre ne peut être interrogé ou confronté,
à moins qu'il n'y renonce expressément, qu'en
présence de son conseil ou lui dûment appelé.

Le Conseil ne peut prendre la parole qu'après
y avoir été autorisé par le magistrat.

En cas de refus mention de l'incident est
fait au procès-verbal.

Le conseil sera convoqué par lettre missive
au moins vingt-quatre heures à l'avance.

D'après l'article 93 du Code d'instruction
criminelle, l'inculpé doit être interrogé dans
les vingt-quatre heures.

Voici en quels termes la loi précise ces for-
malités :

A l'expiration de ce délai de vingt-quatre
heures, l'inculpé sera conduit d'office et sans
aucun nouveau délai par les soins du gardien
chef, devant M. le procureur de la Républi-
que qui requerra du juge d'instruction l'in-
terrogatoire immédiat. En cas de refus, d'ab-
sence ou d'empêchement dûment constaté du
juge d'instruction, l'inculpé sera interrogé
sans retard, sur les réquisitions du ministère
public, par le président du tribunal ou par le
juge qu'il désignera ; à défaut de quoi le pro-
cureur de la République ordonnera la mise
en liberté immédiate de l'inculpé.

Voilà d'excellentes dispositions.
Reste à savoir si elles ne seront pas éludées
dans la pratique.

La faculté accordée à l'inculpé de renoncer
à être interrogé ou confronté en présence de
son conseil me paraît grosse de dangers.

Le juge pourra toujours peser sur la dé-
termination de l'inculpé et l'obliger à cette
renonciation.

Quant à l'autorisation que le conseil de
l'inculpé est obligé de demander au juge
instructeur pour prendre la parole elle nous
paraît devoir anéantir les effets de la loi
puisque le magistrat pourra toujours refuser
la parole au conseil de l'inculpé sans qu'il
soit nécessaire de donner les raisons de son
refus.

Enfin, cette loi constitue un mieux.
Elle est dirigée contre le pouvoir omnipo-
tent, sans contrôle, du juge d'instruction.
Attendons-là à l'œuvre.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Encore !
Il nous revient que pour l'adjudication
des draps de lit, torchons et autres ar-
ticles de toile ou de coton destinés à
notre futur hôpital civil, les choses se
passeraient un peu trop en famille.

On nous assure, en effet, que certain
soumissionnaire serait d'ores et déjà au
courant et par conséquent bien avant
les autres fournisseurs de la ville, des
types, qualités, etc. qui seront exigés,
ce qui lui permet de traiter avec des
maisons de gros à des prix inférieurs à
ceux de ses concurrents qui, lorsqu'ils
seront avisés, n'auront pas le temps ma-
tériel de discuter les prix qui leur se-
ront faits par leurs fournisseurs.

Nous signalons à qui de droit ce fait
afin que l'auteur de l'indiscrétion com-
mise soit tancé d'importance.

Doléances justifiées
De nombreuses plaintes nous sont
adressées au sujet des lenteurs appor-
tées par le greffe du tribunal de 1^{re} In-
stance dans l'expédition des affaires cou-
rantes.

Nous espérons qu'il suffira de signa-
ler les doléances du public pour qu'il
soit remédié à cet état de choses.

DEMANDEZ PARTOUT
LE BOCK ORBEC
Boisson hygiénique

Autour d'une adjudication

Lors de l'adjudication pour l'huile à
graisser nécessaire aux bâtiments de
l'Etat à Tunis, qui a été adjugée à M.
Bernard et Cie de Sfax, (société dotée
par M. Hanotaux), M. Nadal, le
négoçant bien connu, a demandé qu'il
fut inscrit au procès-verbal, que doré-
navant les adjudicataires soient tenus
d'avoir des agents français dans tous
les ports pour effectuer leurs livraisons.

Un peu de lumière s. v. p.
Depuis mardi la gare française est
éclairée à giorno et ressemble légè-
rement par les mille feux de ses reverber-
es à la célèbre gare St-Lazare à Paris.

Mais les habitants d'Hammam-El-Lif
et de Radès que leurs occupations re-
tiennent à Tunis jusqu'au train du soir
demandent si on ne pourrait pas dis-
traire un peu de cette brillante clarté
en faveur des gares précitées — Ceci
pour leur éviter de se casser le cou.

ABSINTHE BERGER,
verte et blanche, la seule sans rivale.
Ou l'on en boit, ou l'on ne boit rien !

Agents généraux et dépositaires : MM. FION
Frères, à Tunis ; 12, rue Es-Sadikia ; à Sfax :
rue Gambetta.

Un record
C'est décidément M. Ladislav, le bi-
joutier bien connu de l'Avenue de Fran-
ce qui détient le record par les mille et
un objets, plus jolis et plus mignons
les uns que les autres en bijouterie, or-
fèvrerie, entassés chez lui, que l'on
aime tant à recevoir le jour de l'an.

Aussi, trop petit est le magasin de M.
Ladislav pour contenir l'affluence d'a-
cheteurs qui se pressent chez lui.

Bon nombre emportent de ces diver-
sifiées boîtes à musique, d'autres
préférant l'utile se rattrapent sur les
excellentes montres Roskopf — dont la
renommée est universelle quoique d'un
prix minime.

LE CHIRURGIEN DENTISTE S. A. Le Bey, est transféré,
rue des Tanneurs, 22.

Béja
Mardi 28 décembre a eu lieu à Béja
le mariage de M^{lle} Charlotte Billiando
avec M. François Mélin, lieutenant au
4^e zouaves en garnison à Tunis.

Nous souhaiions à Mme et M. Mélin
beaucoup de bonheur et de prospérité.

Mot de la fin
Examen de philosophie :
D. Quel est le sort qui vous paraît le
plus à plaindre ?

R. Celui du soldat auquel Clovis fen-
dit la tête d'un coup de francisque
(*Rien de Serecy*) parce qu'il refusait de
partager un plat de Soissons.

TAPIN.

SALON MARSEILLAIS -- CHAPELLERIE MODERNE

tels que : chemises, mouchoirs, chapeaux, chaussures sur mesure faites par le maître cordonnier Tabouca. — Parfumerie, choix considérables de gilets de laine, cravates en tissus nouveaux en cravates et autres articles de fantaisie. Chaussures, tricots, caleçons, gants, foulards, parapluies, cannes, chaussures sur mesure pour dames. Prix défiant toute concurrence. **Facilité de paiements**, notamment pour les employés d'administration. — Tout achat atteignant 15 fr. payés comptant donne droit à 8 tickets pour la barbe.

Maison A. MAROUANI
1, rue de la Commission — TUNIS
assortiment complet
D'ARTICLES POUR HOMMES
en tous genres. Tous les mois, ar-
ticles nouveaux en cravates et autres articles de fantaisie. Chaussures, tricots, caleçons, gants, foulards, parapluies, cannes, chaussures sur mesure pour dames. Prix défiant toute concurrence. **Facilité de paiements**, notamment pour les employés d'administration. — Tout achat atteignant 15 fr. payés comptant donne droit à 8 tickets pour la barbe.

EXPÉDITION DANS L'INTÉRIEUR FRANCO DE PORT POUR LES ACHATS AU-DESSUS DE 15 FRANCS

Montres Remontoirs
OR, ARGENT ET NIKEL
Tous systèmes
Réparations Garanties

MAISON FRANÇAISE
HORLOGERIE-BIJOUTERIE
A. PORTAIL. — TUNIS. 16. Avenue de France. — TUNIS

CHAINES
OR, ARGENT, ETC., ETC.
Assortiment pour mariages
Réparations Garanties

A LA MAISON UNIVERSELLE

COMPAGNIE COMMERCIALE DE LA REGENCE DE TUNIS, rues Al-Djazira et de Castille

EXPOSITION GÉNÉRALE DE JOUETS & ÉTRENNES L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET QUI EXISTE A TUNIS

à des prix au-dessous de tout ce qu'on peut offrir

Bonnons, Articles de Paris, Jouets, Objets mécaniques & électriques, Meubles, Statues

PELLET & AZERM 3, Place de la Résidence, 3 QUINCAILLERIE, Articles de Ménage, de Chauffage, d'Éclairage, outillage d'Agriculture, fers, métaux, etc.

Spectacles et Concerts

Folies-Bergère

Tous les soirs à 8 h. 1/2 — Concert — Spectacle — Attraction.
Les Samedis et Dimanches, grande matinée à 3 heures.

Demain Samedi 1^{er} Janvier 1898

BAL PARÉ MASQUÉ TRAVE-TI

à minuit
Entrée: 2 fr. par cavalier
Lundi 3 Janvier
pour deux représentations seulement

Le Trio OXATO
Le Roi du tapis des Folies-Bergère de Paris
RESTAURANT de 1^{er} ORDRE
Ouvert jusqu'à deux heures du matin

Pour les Étrennes

M. E. Montelatecci, pâtissier, 5, avenue de France, informe sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An, il leur fera sous forme de **rabais**, une prime de 10 % sur les prix des **bonbonnières**, **boîtes**, **sachets** et **paniers** qu'il vient de recevoir et qui sont d'un genre tout à fait nouveau et du plus bel effet. Il vient en outre de recevoir un grand choix de bonbons, tels que : **fondants fourrés**, **panachés doubles** et **simples**, **truffes**, **chocolat-crème**, **nougat**, **pistaches**, **pralines**, etc.
Fruits confits de 1^{re} qualité le tout venant des premières maisons de Paris. Spécialité de dattes farcies aux pistaches candies et caramélisées à 1 fr. le kilo.
Envoi de colis postaux pour tous pays

CHAPPELLERIE A L'HÉRISSE
Rue d'Italie et Passage de Bénévent
La maison a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle:
qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de chapeaux dernière mode en toutes genres, **Chemises**, **cravates**, **faux-cols**, **gants**, **cols pour dolmans**, etc., etc.
Expédition dans toute la Tunisie
PRIX MODÉRÉS

Grand Restaurant Luthy
TUNIS — 17, rue d'Espagne
DÉJEUNERS ET DINERS A 1 FR. 50
Cachets à 1 fr. 25
SALONS PARTICULIERS — JARDIN
Cuisine Soignée — Service Irréprochable

Aujourd'hui Vendredi à 3 heures
Ouverture du
Café-Brasserie des CHAMPS ELYSÉES
près de la nouvelle cathédrale
Consommations de marque — Service de premier ordre — Café extra — Restaurant à la carte — Prix modérés

TUNIS - Imprimerie du Commerce - TUNIS
Le Gérant : H. BONHOUR

Quinquina Vincent

(Marque déposée)
VENTE DES VINS DE L'ARCHEVÊCHÉ DE CARTHAGE
Gros et Détail
EXPÉDITIONS PAR CAISSES ET PAR FUTS
DANS TOUS LES PAYS

On expédie par Colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

CAFÉ-RESTAURANT AMÉRICAIN

TUNIS. — Rue de Bône. — TUNIS
Ouvert toute la nuit

Restaurant à prix fixe et spécialité de repas sur commande

Plat du Jour

LIQUEURS DES PREMIÈRES MARQUES

BIÈRE DE LA LOIRE

On prend des pensionnaires

RAYMOND VALENSI
Ingénieur-Architecte
22, — Rue de Russie. — 22.

Immeubles de rentes — Construction industrielle et rurale — Arrosage — Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE
8, Boul. de Paris, TUNIS

SPECIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

Croissants au beurre

Pain de gluten. Sandwichs. Petits pains pour restaurants et hôtels

Chaque soir à cinq heures : PAIN FRAIS

ON PORTE A DOMICILE

AU CHAPEAU MODELE
13, rue d'Allemagne, TUNIS

Madame Boyer a l'honneur de prévenir ses clientes et le public, qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An elle vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux, dernière création, des premières maisons de Paris qu'elle livrera à des prix défilant toute concurrence.

CABINET DE CONSULTATIONS juridiques

Charles Maréchal

55, rue Al-Djazira, 55 — TUNIS

Direction de toutes procédures. — Représentation en justice. — Rédaction de conclusions. — Recouvrements, etc.

UN JOLI CADEAU c'est d'offrir un beau flamant rose du lac de Tunis. Le flamant en peau seulement peut s'expédier par colis postal. — M. BLANC, rue Al-Djazira, 16.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

BAPTISTIN BREMOND

Entrepreneur de menuiserie

Rue de Belfort et Avenue de la Marine, Tunis

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Napoléon** Le Haut son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourisseries, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

se défier des contrefaçons

Dépôt : PHARMACIE NÉE.

FABRIQUE DE GANTS

en tous genres

Gants sur mesure — Nettoyage de gants

ALPHONSE VESSIÈRE

12, rue de l'Eglise, 12 — TUNIS

A l'occasion des fêtes de Noël et du 1^{er} de l'An, grande mise en vente de gants de peau pour hommes et pour dames — Spécialité d'articles pour officiers — Gants de soirée — Choix immense d'articles riches pour étrennes.

G^{de} Pâtisserie-Confiserie

A. BOURRELY

24, Avenue de France, 24. — TUNIS

la plus ancienne Maison Française de Tunis.

Spécialités de Dattes Farcies

Marrons glacés, petits fours, pièces montées, glaces, sorbets, pâtisseries fines pour mariages, baptêmes, noces, bals, etc.

COLIS POSTAUX

René Delarue

14, Rue d'Espagne, 14

TUNIS

Vins de France et de Tunisie

Rhum Sainte Lucie

Eau-de-vie fines de marc

et de vin

GRANDE EPICERIE PARISIENNE

MAISON RIBET NEVEU

14, rue d'Espagne, Tunis

Z. GENEVAY, successeur

Dépositaire des produits à la marque Félix Potin.

Médailles d'Or et d'Argent

à l'Exposition universelle de Bruxelles 1897

et au Concours Général Agricole de Paris, 1897

Expédition de colis-postaux

DATTES, MANDARINES

ET ORANGES

POUR TOUS PAYS

GRAVURE

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

A. Clément

TUNIS 13, rue Al-Djazira 13, TUNIS

(en face la Papeterie J. Picard et C^{ie})

Gravure sur bijoux

Musique, Pianos, Instruments

M. Durassano

6, rue de la Commission, 6

Vente, Echange, Location

de Pianos

Accord et Réparation

Représentant des maisons Pleyel, Wolff et C^{ie}, et A. Bord. Seul dépositaire de la maison Boisselot.

100 Pianos pour la Locations 100

N.B. — Sur les prix de chaque fabricant, la maison Durassano fait les mêmes réductions que les fabriques.

Tous les pianos sont garantis

36 Mois de Crédit

The Petroleum Co

SOCIÉTÉ DES PÉTROLES RUSSES

C. P. Muscat — Tunis

Opérations en gros — Service à domicile en bonbonnes de 10 litres

a 1 fr. 30.

BUREAU 38 rue d'Italie

MAISON LEGLER PERNOD

extrait d'absinthe véritable

FONDÉE EN 1858

la seule ayant usines à PONTARLIER, Doubs, et COUVET, Suisse

AGENT GENERAL POUR LA TUNISIE

LOUIS CASALONGA. - TUNIS

Grand Bazar de la Porte de France

J. MATITIA

TUNIS — 15, Avenue de France, 15 — TUNIS

GRANDE SPECIALITÉ D'ARTICLES A 13 SOUS

Pendant tout le mois de Décembre

GRANDE

MISE EN VENTE DE JOUETS & ARTICLES D'ÉTRENNES

à des prix défilant toute concurrence,

ALLONS TOUS AU GRAND BAZAR DE LA PORTE DE FRANCE

TUNIS. — 15, avenue de France, 15 -- TUNIS.

ETABLISSEMENTS OROSDI-BACK

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS DE FRANCS

Rue Es-Sadikia et rue d'Allemagne. — TUNIS. — Rue Es-Sadikia et rue d'Allemagne

Siège social : PARIS, 9, Cité d'Hauteville

A L'OCCASION DES FÊTES DU PREMIER DE L'AN
EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE D'ARTICLES POUR ÉTRENNES

Jouets, Tableterie, Objets d'art et de fantaisie,

Petits meubles, Bijouterie, Orfèvrerie, Maroquinerie, Articles de fumeurs, etc.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE ÉTRENNES UTILES A TOUS LES COMPTOIRS. PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

CACAO DEVINCK

FABRIQUÉ MÉCANIQUEMENT

PAR UN NOUVEAU PROCÉDÉ PERSONNEL A LA MAISON DEVINCK

permettant de ne pas recourir, pour le déburrage

A L'EMPLOI DE PRODUITS CHIMIQUES

CHOCOLAT DEVINCK PARIS
 HORS CONCOURS

Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax
 Société anonyme au capital de trois millions de francs, avec garantie du Gouvernement Tunisien.
 Siège social à Paris

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE TERRAINS A BATIR
 situés au nouveau port de Sfax

Le public est informé que le mercredi 19 janvier 1898, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans le magasin n° 2 de la Compagnie des Ports, sur le terre-plein ouest du bassin de Sfax, à la vente aux enchères publiques de 39 lots de terrains situés aux abords du port de Sfax.

La contenance moyenne des lots est de 400 à 500 mètres carrés et leur mise à prix varie de 10 à 15 fr. le mètre carré, suivant la situation.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Compagnie des Ports : à Tunis, 19, rue Es-Sadikia; à Sousse; à Sfax, et au siège social, 17, boulevard de la Madeleine, à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Compagnie, sur le terre-plein ouest du bassin, à Sfax.

Salon de Coiffure Français
 tenu par M. P. FOURCADE
 En face des bureaux de la Compagnie des Ports, passage de Bôneville. Salon ouvert toute l'année de six heures à minuit



PIERRE DE NABEUL
 Adoptée par la Direction des Travaux Publics, le Génie Militaire et MM. les Ingénieurs-Architectes.

DEPOT : Gare française Graignic, entrepreneur
 15, rue de Grèce, Tunis

TRANSIT INTERNATIONAL
 P. DANA & PAVAN
 TUNIS. — 12, rue Es-Sadikia.

CONRAD Frères, agents
 Entretien, réparations, service des bagages aux arrivées et départs des paquebots; Tarifs spécial pour les officiers; Magasins de dépôt, opérations en douane, avances sur marchandises, camionnage pour la ville et la campagne, déménagements. La Maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.

FEUX D'ARTIFICE
 en tous genres
J. Paonessa, Artificier
 Fournisseur de S. A. le Bey et la ville de Tunis

22, Avenue de la Marine. — Tunis
 Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpents, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.
 Prix défiant toute concurrence

A. GAUVAIN
 Dépositaire des produits de la Maison SAINT FRÈRES
 7, rue Amilcar, 7. — TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangliers, septain — cordages et ficelles.

MOULIN A VENT
 EN ACIER GALVANISÉ
 pour l'Irrigation et l'Industrie
 le plus fort et le meilleur marché du monde fonctionnant par la brise la plus légère et résistant aux tempêtes les plus violentes.

ÉTABLISSEMENT DE DEVIS
 Nous répondons à toute demande renfermant les indications suivantes :
 1° Indiquer s'il y a des obstacles dans un rayon de cent mètres du moteur; quelle en est la hauteur.
 2° Donner le diamètre du puits, sa profondeur totale, et la hauteur d'eau en été et en hiver;
 3° A quelle distance au-dessus de la margelle du puits désire-t-on surélever l'eau;
 4° Quelle quantité d'eau désire-t-on par heure.

GRANDE BOULANGERIE et Pâtisserie Anglaise
WAGNER et ALBRECHT
 24, Rue d'Italie, 24. — TUNIS.

Brioches. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.
 Pains de luxe et de ménage. — Spécialités de pains anglais. — Biscuits. — Pâtis fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. — Fournitures pour soirées, baptêmes, Mariages et Bals.

DOMAINE DE POTINVILLE
 P. POTIN, propriétaire

CHAUX hydraulique ET CEMENTS
 DEPOT
 rue du Portugal
 Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la tonne.
 Chaux éminemment hydraulique, 21 fr. 60 la tonne
 Ciment de Grappiers prise lente) 40 fr. la tonne.

E. FAURE & C^{IE}
 24, rue d'Italie, 24 — TUNIS

Samedi 25 Décembre 1897
 et jours suivants

GRANDE EXPOSITION
 et Mise en Vente DES **JOUETS & ARTICLES POUR ÉTRENNES**

MAISON DE CONFIANCE — PRIX FIXE

PHARMACIE LYONNAISE
 TUNIS — 12, rue d'Italie — TUNIS
 ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
 à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, et présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes souffrantes par les chaleurs, Colériques, d'Emploi certain, pour brûlures, plaies, excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

CARTHAGE
Grand Hotel St-Louis de Carthage
 MAISON FRANÇAISE
 Hôtel recommandé du T. C. F. et du C. T. G. anglais; à proximité du Musée et de la Cathédrale; bâti sur le mur de 7 mètres d'épaisseur de la citadelle romaine; au centre des principales ruines, à cinq minutes du chemin de fer.
 25 Chambres très confortables — Salle de 100 couverts
 CUISINE SOIGNÉE — PRIX MODÉRÉS

BANQUE DE TUNISIE
 SOCIÉTÉ ANONYME. Capital 3.000.000
 Siège social à TUNIS

OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ
 Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vue et à échéances fixes. — Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons, Reports. — Ouvres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

Souscriptions — Emissions

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
 SOCIÉTÉ ANONYME
 Cap 15.000.000 entièrement versés
 Comptoir de Tunis
 Avenue de France

Escompte — recouvrements — avances sur titres et ma chandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays — encaissements de coupons — ventes et achats sur garde titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 1/2 — Bons de caisse — bons trois ans et deux ans, 3 1/2 — bons à un an et quatre ans, 3 1/2 — bons à cinq ans, 4 1/2

A VENDRE
 UN TERRAIN, situé boulevard de Paris, près du passage à niveau, contenant 684 mètres carrés, ayant trois façades, MELR, immatriculé, conditions avantageuses. S'adresser au Journal.

DEPOT DES CAOUTCHOUCS
TORRILHON & C^{IE}
 DE CLERMONT-FERRAND
 TUNIS — 18, rue de Constantine, 18 — TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. — Tuyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. — Courroies pour transmission et transporteurs. — Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. — Corde caiffat, graisseur (brevet s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, feuille plombagine matique Torrillon (brevet s. g. d. g.) — Tapis pleins et à grilles. — Garniture carbonium, etc., etc. — Balais-racloirs (brevetés s. g. d. g.) — Garniture de roues de tous systèmes. — Tapis pleins et à grilles. — Pneumatique Torrillon (brevet s. g. d. g.) — Le touriste (brevet s. g. d. g.), cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. — Vêtements civils et militaires indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, molletières, houzeaux, tubes, etc., etc.

S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.

ÉPICERIE & COMESTIBLES
DOURA FRÈRES GROS
 DÉTAIL
 25-27, rue des Glaciers. — TUNIS

Denrées Coloniales, Légumes sèches, Conserves Alimentaires, Semoules et farines. — Pommes de terre
 Liqueurs ordinaires et de premières marques

TERMINUS-HOTEL
J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE
 TUNIS, Place de la Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touristes et négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

Épicerie de la Régence
S. ATHANASIOU et C^{ie}
 TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

Denrées coloniales, Conserves, Salaisons — Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages, Liqueurs des premières marques.
 La Maison se recommande par ses produits de premier choix et la modicité de ses prix.

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
 Société Anonyme. Capital 30 millions
 Succursale de Tunis, 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue 2 1/2, 6 mois 2 1/2, 1 an 3.

M. Louis FOUBERT, Courtier Maritime ET COMMERCIAL
 TUNIS. — 14, RUE ES-SADIKIA, 14. — TUNIS

CAMIONNAGE — FORMALITÉS EN DOUANE
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
 CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
 Service Spécial de Déménagements
MAGASINS DE DEPOTS

Commission - Importation - Exportation
A. HAUERWAS
 TUNIS. — 17, rue d'Italie, vis-à-vis de l'Horloge de la Poste, 17.
 Vente et Achat

Fruits frais, primeurs, pommes de terre, légumes, fruits secs. — Plantes d'ornement et de fleurs. Arbres d'ornement, arbres fruitiers. — Volailles, gibiers, œufs. — Colis postaux de dattes, mandarines, oranges, cédrats, citrons, etc., etc.

Bureau de placement pour domestiques

AU BON JARDINIER
 REBOURGEON-RYON
 Marchand-Grainier
 23, rue de Portugal — TUNIS

Graines potagères
 fourragères et de fleurs

seule Maison pouvant garantir la pureté des espèces, la qualité germinative de ses produits tous d'origine française
 A PARIS, la maison Vilmoren Andrieu et C^{ie}; A LYON, ALGER les meilleurs producteurs
 Compositions pour Garons, Prairies, Permanentes Temporaires

Vèseces du Poitou, Seigle d'hiver de Brie, Ceilletons d'artichaut, Griffes d'asperges, Plants fraisiers, Raphaïa choisis pour ouvrages de dames, ligatures, etc.

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

Aux Armes de Saint-Étienne
C. BOURY, Armurier
 23, RUE AL-DJAZIRA. — TUNIS

Armes de chasse et de tir, articles de chasse
 BICYCLETTES des premières fabriques françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 ATELIERS de RÉPARATIONS pour armes, bicyclettes, balances
 DEPOT DES POUDRES de mines et de chasse

MAISON TOUZE DE MAGNY
 20, rue d'Italie et rue d'Allemagne, 8
 Du 25 octobre au 30 avril, M. Touze tiendra à la disposition de ses nombreux clients des

DATTES PREMIER CHOIX
 En colis postaux de 3 kilos 5 fr.
 — 5 — 7 fr. 50

Trois caisses de 1 k 1/2, formant un seul colis de 5 kilos 8 fr. rendues franco à domicile; rendues en gare, 0 fr. 25 de réduction.

Nos caisses sont recouvertes d'une photographie sujet tunisien.

Panier de 3 kilos, mandarines ou oranges, 5 fr.
 Panier de 5 — — — — — 6 fr. 50
 0 fr. 50 de réduction en caisses de 3 ou 5 kilos.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
GROS & DÉTAIL
 MAISON FONDÉE EN 1884
 24-26, rue d'Italie. — TUNIS — 24-26, rue d'Italie.

AIMÉ EYRIÈS

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Café vert Moka... le kilo 3 20	Pernod fils... le litre 2 25
— Martinique... 3 20	Cognac Martell... la bout 5 25
— Santos... 2 50	Eau-de-vie de vin vieille 1 25
— Rio extra... 2 40	Chartreuse jaune le litre 6 60
— Rio ordinaire... 2 25	— — — — — 1 2... 3 60
Sucre scié Lebaudy, 1 k. a 60	Rhum St James, le litre 3 50
— — — — — a 50	— — — — — 1 2... 1 90
Bougie sup. Fournier paq a 55	Rhum Chauvet... le litre 2 20

La fidélité du client honore une maison et l'encourage : LA MAISON AIME EYRIÈS ayant le respect de son nom a l'habitude d'être toujours consciencieuse.

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

Demander Partout
LE KINA-BELLOT
 ABSINTHE ET AMER CONSILII
BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY
 des liqueurs fines de la maison LAVAINE et C^{ie} et du champagne MONTEBELLO.

BRASSERIE BOUCHERAND
 rue Amilcar et rue Régulus
RESTAURANT A PRIX FIXE & A LA CARTE
 Déjeuner: 2 fr.; Dîner: 2 fr. 50

BIÈRES
Grande MAXEVILLE & MUNICH
 Desterbacht

AVIS AU COMMERCE

Par suite des imitations grossières et nombreuses auxquelles ont donné lieu ces derniers temps la **Centiane-Quina** et la **Raphaïa** fabriquées par l'ancien frère Raphaël du couvent de Saint-Bruno, actuellement maison Bonal, à Saint-Laurent-du-Pont (Isère).

Les consommateurs sont priés de refuser impitoyablement toutes les bouteilles dont l'étiquette ne portera pas imprimés la branche de genièvre et le nom Bonal.

Seul représentant-dépositaire pour toute la Tunisie ainsi que de l'importante maison **Rivoire et Lombard de Rivoire frères**, de Marseille, spiritueux en tous genres (fondée en 1822).

Adresser lettres, commandes, télégrammes à M. François DUCHÉ, 12, boulevard de Paris, Tunis.

Charbon de bois, Houille, Briquettes
 BOIS DE CHAUFFAGE, ETC.
B. Richard — Milite, successeur
 TUNIS

BUREAUX : Place de la Gare Française;
 MAGASINS : Rue du Maroc (ancien fondouk au Charbon).

COMP^{IE} GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
 SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
 LIGNES DE
 Marseille-Tunis-Madria-Monastier-Sousse-Tunis-Marseille

Départs : Marseille, lundi, 4 h. soir. Arrivées : Mercredi, 5 h. matin.
 Tunis, mercredi, 5 h. s. Jeudi, 4 h. matin.
 Madria, jeudi, midi. Vendredi, 3 h. soir.
 Monastier, jeudi, minuit. Vendredi, 1 h. matin.
 Sousse, vendredi, 6 h. soir. Samedi, 4 h. matin.
 Tunis, samedi, 3 h. 30 soir. Lundi, 3 h. 30 matin.

Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille

Départs : Marseille, vendredi, 4 h. soir. Arrivées : Dimanche, 5 h. matin.
 Tunis, dimanche, 3 h. 30 soir. Lundi, 8 h. 30 matin.
 Malte, lundi, 7 h. soir. Mardi, midi.
 Tunis, mercredi, 3 h. 30 soir. Vendredi, 5 h. matin.

PRIX DES PLACES
 1re clas., 100 fr.; 2me clas., 70 fr.; 3me clas., 30 fr.; 4me clas., 18 fr.

AVIS IMPORTANT
 MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
 L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 1, rue Es-Sadikia.

MAISON A. DE PARADE

DYNAMITE
 DE LA
 Société Française des Explosifs à Paris
 Seul dépôt autorisé pour la Tunisie

MÈCHES DE MINEUR ET CAPSULES
 DE LA
 Maison Davey, Bickford, Smith et Cie
 à Rouen

ÉTABLISSEMENT A DJEBEL-DJELoud : quinze fours à chaux à feu continu. Fabrication de la renommée chaux grasse et chaux simili-hydraulique en poudre;

BRIQUETTERIE MODÈLE A LA MANOUBIA : production annuelle cinq millions de briques pleines et creuses. Tuiles rondes vernissées et toutes espèces de poteries.

TUYAUX en grès inaltérable de la MAISON VALABRÈGUE, DE BOLLÈNE (Vaucluse).

DÉPOT DE MATÉRIAUX : à la Marine de Tunis, à Djebel-Djeloud, et 20, rue d'Espagne.

S'adresser les commandes à **M^{ME} Yeuve A. DE PARADE, 20, rue d'Espagne**

Importation directe
 DE
TOUS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
 DÉPOT GÉNÉRAL
 des Tuileries et Briquetteries de Marseille

Voilier attendu incessamment :
 Aïco-Spiridon avec 500 tonnes de Matériaux